

GRAND DOLE

La lettre du Conseil

Éditorial

Jean-Pascal FICHÈRE

Président
de la communauté
d'agglomération



C'est parti !

Pour reprendre les termes d'un président de club « cela fait 20 ans qu'on l'attendait » ! 20 ans que l'on savait que la piscine Barberousse était devenue bien trop petite ! Idem pour une salle de sport qui manquait cruellement.

Dès la création de l'agglomération, la construction d'un nouvel équipement avait fait l'unanimité des communes. Une réflexion autour de l'aquaparc avait été menée. Mais elle compromettait l'utilisation de cette zone de loisirs indispensable et appréciée des Grands Dolois. Abandonnée !

Après avoir décidé l'implantation d'un nouvel équipement sur le site de Barberousse, l'agglomération avait mandaté un cabinet d'experts pour affiner les besoins, élaborer un projet qui puisse y répondre en totalité et assister les élus dans la phase de réalisation. Le rendu s'est fait lors du Conseil d'agglomération du 23 juin au Manège de Brack. Vous en trouverez les premières ébauches dans cette Lettre du Conseil.

En résumé, il s'agit d'un projet complet : les scolaires de toutes les communes, les associations, les particuliers y trouveront les mètres carrés et la disponibilité nécessaires. Un projet qui répond à toutes les pratiques, sportives, de loisirs et de détente. Un projet qui mixe les activités aquatiques ou non. Un projet qui respecte l'environnement : l'inscription dans le secteur sauvegardé est soignée, les parkings sont solutionnés. Un projet qui respecte l'équilibre du territoire puisque les habitants du centre-ville garderont la proximité et toutes les communes du Grand Dole pourront l'utiliser.

Pour avancer concrètement, le Conseil d'agglomération a décidé la passation d'un marché avec un seul cabinet d'architectes et de spécialistes qui pilotera la réalisation jusqu'à la livraison.

Grâce à l'agglomération, ces 20 années sont maintenant du passé. Place à l'avenir.

Jean-Pascal FICHÈRE

CONSÉCUTIVE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2016 À DOLE



Le projet prévoit notamment d'utiliser le solarium, actuellement à l'abandon, pour y construire un bassin nordique de 50 mètres de long.

Un centre aquatique et sportif sera construit à Barberousse

L'étude de faisabilité a confirmé le choix d'une réhabilitation et extension du complexe actuel. Les travaux pourraient débuter en 2018.

Stéphane Champanhet, vice-président en charge des infrastructures sportives, a présenté aux conseillers communautaires les résultats de l'étude de faisabilité sur la rénovation des installations de Barberousse : « *Après consultation des usagers, analyse du bâtiment existant et calcul des besoins scolaires, le principe d'une réhabilitation et extension du complexe actuel a été retenu* ». Ainsi, les deux bassins couverts seront rénovés. On y ajoutera,

côté sud (à la place du solarium), un bassin de nage extérieur dit nordique avec 3 lignes d'eau de 50 m. Un bassin d'activités ludiques et un espace santé / bien-être sont également prévus. Côté nord, une extension sera construite afin d'abriter un grand gymnase pouvant accueillir 8 terrains de badminton ou deux de basket avec des gradins pour 600 spectateurs. Deux salles supplé-

mentaires (type gymnastique et danse) ainsi qu'un mur d'escalade pourraient y être aménagés. « *Il va bien sûr falloir équiper le site de parkings*, a précisé Stéphane Champanhet. *Nous avons choisi de les inclure aux travaux sur le bâtiment afin de limiter la gêne pour les usagers.* » Le coût total de

l'opération, parkings compris, est estimé à 25 M€. Le Grand Dole a choisi de recourir à un marché public global de performance englobant les phases de concep-

tion, réalisation, exploitation et maintenance de l'équipement. Toutes les sources de co-financement (Europe, Etat, Région, Département) seront bien sûr sollicitées. « *Le net à payer sera partagé entre le Grand Dole qui financera la piscine et 50 % du gymnase et la Ville pour les parkings et les 50 % restant du gymnase* » a précisé Jean-Pascal Fichère.

Jean-Pascal Fichère
« Le net à payer sera partagé entre le Grand Dole et la Ville »

Révision du plan de sauvegarde et mise en valeur de la ville de Dole

Le secteur sauvegardé de la ville de Dole est régi par un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) datant de 1993 qui tient lieu de PLU. La révision de ce document est aujourd'hui nécessaire en raison notamment de son obsolescence et de l'absence de volets environnemental et archéologique. La procédure sera conduite par le Préfet et le Grand Dole, en charge de la planification urbaine, en lien avec la Ville de Dole.

Bilan 2015 du contrat de ville

En 2015, le Grand Dole a consacré 153 350 € aux actions menées dans le cadre du contrat de ville sur le quartier des Mesnls-Pasteur. Les subventions les plus importantes (60 000 €) ont été attribuées au centre social Olympie de Gougues géré par la Ville de Dole pour l'accès au droit (permanences de partenaires) et l'embauche de jeunes en contrat d'apprentissage au sein de la collectivité.

Réhabilitation des locaux Idéal Standard

La maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation en halles d'exposition de la friche d'Idéal Standard à Dole a été confiée au groupement SOCODER/A2AD. Objectif : aménager les locaux pour l'accueil du salon Made in Jura du 16 au 19 octobre prochains.

L'entretien des espaces verts mutualisé

Le Grand Dole s'est associé aux communes de Champdivers et Crissey et à la Ville de Dole pour créer un groupement de commandes dédié aux prestations d'entretien des espaces verts. Objectifs : réaliser des économies d'échelle mais aussi alléger et sécuriser les formalités administratives.

Extension du périmètre

Le Conseil communautaire a émis un avis favorable au projet d'extension du périmètre de la Communauté d'agglomération, soit l'intégration de cinq communes issues de la Communauté de communes Nord Ouest Jura à compter du 1er janvier 2017 : Champagny, Chevigny, Moissey, Peintre et Pointre.

Logement

Réhabilitation en vue au foyer Saint-Jean

Une étude préalable est lancée. Les travaux devraient être réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de Dole du Jura Habitat.



Construit en 1964, comme l'église Saint-Jean-L'Évangéliste de l'autre côté de la place Jean XXIII, le foyer de jeunes travailleurs est devenu vétuste ; ses équipements ne correspondent plus aux standards actuels. L'association qui le gère, le foyer Saint-Jean, souhaite donc réhabiliter les locaux pour améliorer le confort des jeunes utilisateurs.

50 studios équipés

Il s'agit de transformer les 74 chambres existantes en une cinquantaine de studios avec salles de bains et kitchenettes individuelles (les sanitaires et les cuisines sont actuellement collectifs). La réhabilitation du site permettra également de le mettre aux normes en termes de performance

thermique, de sécurité et d'accessibilité. Ce sera aussi l'occasion d'offrir aux Dolois une place Jean XXIII rénovée.

Pour ce faire, l'association va lancer une étude de faisabilité. Si celle-ci est concluante, les travaux pourraient être pris en charge par Dole du Jura Habitat. L'office public deviendrait propriétaire des locaux grâce à un bail emphytéotique. Puis les loyers payés par l'association permettraient au bailleur social de rembourser son emprunt. Toutefois, au cas où les travaux ne seraient pas engagés à la suite de l'étude, son coût serait pris en charge à part égale par la Communauté d'agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole.

L'accueil temporaire de jeunes actifs

L'objet social de l'association Le foyer Saint-Jean est de promouvoir l'habitat des jeunes en Franche-Comté. Elle accueille en moyenne 250 jeunes par an dans ses résidences. Ceux-ci, venus sur Dole pour un stage de formation professionnelle, un contrat d'apprentissage ou une mission d'intérim, ont besoin

d'une solution de logement temporaire. Le foyer est accessible pour les revenus modestes, les loyers étant conventionnés APL (aide personnalisée au logement) ou ALS (allocation logement à caractère social). La direction du foyer estime à 90 au minimum le nombre de places nécessaires dans ses différentes structures.

Dole du Jura Habitat rattaché au Grand Dole

NOTE

Jusqu'alors rattaché à la Ville de Dole, Dole du Jura Habitat dépendra désormais de la Communauté d'agglomération. Un changement provoqué par la loi ALUR de 2014 qui

indique qu'à partir du 1er janvier 2017, un office public de l'habitat ne peut plus être rattaché à une commune, si celle-ci appartient à un EPCI compétent en matière d'habitat. Un nouveau conseil

d'administration sera désigné en conseil communautaire à l'automne. L'office devrait également changer de nom et faire évoluer sa politique de développement urbanistique.

Transport

Des arrêts de bus plus accessibles

Le Grand Dole propose une co-maîtrise d'ouvrage aux communes pour les travaux de mise en accessibilité de leurs arrêts de bus jugés prioritaires.

En 2015, l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) du Grand Dole a été voté. Dans ce cadre, 53 arrêts de bus du réseau TGD ont été identifiés comme prioritaires en fonction de plusieurs critères : les arrêts de la ligne 1 (axe Dole / Choisey), les correspondances et les pôles générateurs de déplacements (établissements scolaires, zones commerciales...). En outre, chaque commune doit disposer d'au moins un arrêt de bus accessible. Dans certaines, l'aménagement n'est pas réalisable en raison d'une pente trop importante ou de largeur de voirie insuffisante.

D'ici trois ans, ces arrêts prioritaires devront être accessibles aux personnes à mobilité réduite grâce à différents aménagements (rehaussement des bordures de quai, bandes podotactiles, mobilier adapté...).

Une participation de 70 % du Grand Dole

Ces travaux relevant à la fois de la compétence transports de la Communauté d'agglomération et de la compétence voirie des communes, le Grand Dole peut, avec chacune d'entre elle, signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage. Le principe : la commune confie à l'agglomération la maîtrise



A Dole, l'arrêt du stade (avenue de Lahr) a déjà été aménagé pour les personnes à mobilité réduite.

d'ouvrage unique. Les communes resteront bien sûr associées au suivi et à la validation des études et pourront faire leurs observations au maître d'ouvrage.

Au plan financier, la Communauté d'agglomération assurera le mandatement des travaux. A l'issue de l'opération, la commune versera au Grand Dole 30 % du coût réel hors taxe, le restant sera pris en charge par l'intercommunalité. Les communes d'Abergement-la-Ronce et d'Authume ayant déjà réalisé ces travaux de mise en accessibilité de leurs arrêts prioritaires, le Grand Dole leur versera une participation à hauteur de 70 % du coût réel.

Environnement

Vers un transfert des compétences eau et assainissement

Au 1er janvier 2018, la Communauté d'agglomération devra se doter de la compétence intégrale « assainissement » puis « eau » en 2020.

Depuis 2010, le Grand Dole a intégré au sein de ses compétences facultatives le service public d'assainissement non collectif (SPANC). Or la loi NOTRe prévoit que les EPCI qui détiennent au titre des compétences optionnelles une partie de l'assainissement doivent se doter de la compétence dans son intégralité (collectif et non collectif) d'ici le 1er janvier 2018. La loi NOTRe dispose également que la gestion de l'eau deviendra une compétence obligatoire des intercommunalités au 1er janvier 2020. Sur le territoire du Grand Dole, ces services publics sont gérés directement par les com-

munes, parfois regroupées en syndicats.

Aussi, afin d'appliquer ces dispositions dans les délais impartis et les meilleures conditions possibles, la Communauté d'agglomération se fera assister par un bureau d'études. Il réalisera un audit financier, technique, juridique et fonctionnel des services d'eau et d'assainissement ; il accompagnera aussi la mise en œuvre de ces transferts au Grand Dole. Pour ce faire, une aide de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse est sollicitée à hauteur de 60 % du montant des études préparatoires.

En bref

Médiathèques

Un trésor bien gardé

A la médiathèque de l'hôtel-Dieu, la salle du trésor vient d'être équipée d'une porte blindée afin de protéger les collections patrimoniales de grande valeur qu'elle renferme (manuscrits, imprimés anciens, instruments scientifiques, estampes, photos). Des réseaux de malfaiteurs bien organisés à l'échelle européenne se sont en effet spécialisés dans le vol de ce type de butin dans les musées et bibliothèques.

Culture

Dole a accueilli Jordi Savall

C'est un concert historique qui a été donné jeudi 30 juin à la collégiale de Dole. Le célèbre violoncelliste Jordi Savall, actuellement en résidence aux Salines Royales d'Arc-et-Senans, a dirigé un concert intitulé "La Musique au temps de Philippe V d'Espagne". Le bureau communautaire avait décidé d'attribuer une subvention de 5 000 € aux organisateurs, leur permettant de proposer des tarifs exceptionnels de 20 à 40€.

Infrastructures sportives

Du nouveau à la piscine de Tavaux ...

Depuis quelques jours, la piscine Léo-Lagrange est dotée d'un nouvel espace ludique aquatique pour les enfants, en lieu et place de l'ancienne pataugeoire.



... et à l'aquaparc Isis

Des travaux ont également été réalisés à l'aquaparc : mise en accessibilité de l'ascenseur pour les personnes à mobilité réduite, pose d'un revêtement antidérapant dans les vestiaires, modification du sol du pédiluve et achat de structures d'abri pour recevoir du public.

Toujours plus de golfeurs à Parcey

Toutes les données d'activité du golf du Val d'Amour ont progressé en 2015 : 235 abonnés (225 en 2014), 67 ventes de cours de longue durée (57) et 1859 compétiteurs (1 416).



Aménagement

La caserne de Dole démolie

Après le départ des pompiers vers le centre de secours de Choisey en septembre 2015, le Grand Dole a entrepris la démolition de la caserne de la place Barberousse.



L'opération de démolition concerne la totalité du bâtiment, avec la destruction du dallage et des fondations sur une profondeur d'un mètre. Le chantier a démarré par le dévoiement de l'ensemble des réseaux situés en périphérie (électricité, éclairage public, chauffage urbain, eau, assainissement, gaz naturel, fibre optique). Ces travaux sur les réseaux seront terminés d'ici fin juin. Parallèlement, depuis une quinzaine de jours, on procède au désamiantage du site.

Une pelle de 45 tonnes

Ensuite, place à la phase la plus spectaculaire du chantier avec l'intervention, à partir de début juillet, d'une pelle mécanique de 45 tonnes qui devrait rester trois semaines sur place. D'autres tra-

voux de diagnostic archéologique, dirigés par l'Institut national de recherches archéologiques préventives, seront engagés début septembre sous la forme de sondages de 6 mètres de profondeur.

Rappelons que la décision de démolir la caserne Bernard fait suite aux études, lancées par la Ville de Dole en 2015, concernant l'aménagement du cœur de ville et en particulier de l'îlot de l'Arse-nal / place Précipiano. L'objectif global est de dégager un maximum de surface re-constructible à proximité de la piscine Barberousse pour laisser libre court à l'imagination des équipes qui se présenteront sur le projet de réhabilitation/ex-tension du complexe sportif Barberousse (voir page 1).

Nouvelle caserne : des portes ouvertes appréciées

Les 11 et 12 juin dernier, c'était opération portes ouvertes à la nouvelle caserne du Grand Dole (Choisey). Venu en nombre, le public a pu monter la grande échelle, s'offrir des baptêmes de plongée, ou encore assister à diverses démonstrations (désincarcération, équipe cynophile ...). Mais c'était aussi et surtout l'occasion de découvrir les nouveaux locaux de nos pompiers, désormais bien installés dans leur caserne flambant neuve.



GRAND DOLE la lettre du conseil

est une publication interne de la communauté d'agglomération du Grand Dole

Directeur de la publication : **Jean-Pascal Fichère**

Rédaction : **Xavier Ducordeaux, Edwige Prompt**

Tirage : **600 exemplaires**

PLACE DE L'EUROPE - BP 458 - 39109 DOLE CEDEX

Tél. : 03 84 79 78 40 - Fax : 03 84 79 78 43 - info@grand-dole.fr - www.grand-dole.fr

En bref

Culture

Le Grand Dole veut prendre soin de ses documents anciens



Lors des journées nationales du patrimoine écrit, dont une partie s'est tenue à Dole le 16 juin dernier, le Grand Dole, la Ville de Dole et la DRAC, représentée par Bernard Falga, ont signé une charte qui formalise les modalités de conservation des documents anciens, rares ou précieux, notamment à la médiathèque de l'Hôtel-Dieu.

Dates à retenir

Inauguration du groupe scolaire Pointelin le 31 août



Le groupe scolaire Pointelin, complètement refait, sera inauguré le 31 août prochain. Le Grand Dole a financé une partie de la rénovation du bâtiment, au titre de sa compétence péri et extra scolaire. Rendez-vous à 17h pour la coupure de ruban.

Prochains bureaux communautaires

Jeudi 30 juin à 20h à l'Hôtel d'agglomération.

Jeudi 7 juillet à 20h à l'Hôtel d'agglomération

Prochain conseil communautaire

Mardi 11 octobre à 18h30 (lieu à définir)



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération